

Compte rendu de la Commission Régionale de Formation 15 mars 2019– CNRS DR6

Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu de la CRFP du 27 novembre 2018
2. Présentation du bilan de l'année 2018
3. Etude et classement des dossiers d'apprentissage
4. Etude des dossiers de congé formation
5. Etude d'un dossier CPF

1) Approbation du compte-rendu de la CRFP du 27 novembre 2018

Validé à l'unanimité.

2) Présentation du bilan de l'année 2018

1 423 stagiaires ont été formés, pour un total de 13 000 heures stagiaires.

La prévention/sécurité et les ressources humaines sont les domaines les plus représentés.

On constate une forte augmentation des formations en ressources humaines en 2018.

Ceci s'explique entre autres par la mise en place d'ateliers sur le télétravail.

Q : il est étonnant que la « connaissance scientifique » ne représente que 2% du budget formation

R : il faut prendre en compte entre autre que les écoles thématiques sont hors budget de la DR

Q : ne pourrait-on pas utiliser le système de rendez-vous téléphonique pour travailler son anglais ?

R : c'est envisageable

Q : la rédaction d'un cahier des charges de demande de formation, l'appel d'offre et la mise en concurrence prend beaucoup de temps

Muriel Sinanidès constate une sous-utilisation des nouvelles modalités pédagogiques.

Q : y-a-t-il un financement pour des MOOC diplômants payants ?

R : pas pour l'instant

La totalité du budget 2018 a été consommé.

Ce montant est renouvelé pour 2019.

3) Etude et classement des dossiers d'apprentissage

Les deux dossiers présentés sont de qualité équivalente.
Un classement par priorité est effectué : Femto, CSGA.

4) Etude des dossiers de congé formation

Deux demandes de congé formation ont été soumises :

Une demande pour une formation en Master « ingénierie de la formation de formateurs ; une autre pour une formation en BTS « gestion forestière »

Après discussion les membres de la CRFP s'accordent sur une prise en charge partielle.

5) Etude d'un dossier CPF

Les membres de la CRFP étudient un dossier de compte personnel de formation en vue de l'obtention d'un diplôme d'hypnothérapeute.

Les membres de la CRFP valident une prise en charge par le budget de la formation à hauteur de 3 000 €. La prise en charge financière est cadrée par un plafond, dont le montant n'est pas encore fixé, le CNRS étant dans l'attente de la parution de textes réglementaires.

N'hésitez pas à vous rapprocher de nos délégués pour de plus amples informations

CRFP
Titulaire – David Castelain
Suppléant – Claude Coppin

